

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Té: 05. 63. 94. 09. 88  
mairie-gramont@info82.com

**Arrêté N°2021-02**  
**Autorisant l'occupation du domaine public**  
**Règlementant temporairement la circulation**

**Le maire de la commune de GRAMONT ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande écrite de Monsieur GOMES RIBEIRO Luciano, responsable de l'entreprise LA CLE DU SOL Lotissement de la bataillère 32330 MUCHAN, en date du 4 mai 2021 et qui souhaite réaliser des travaux de dallage en béton à proximité de la VC1, pour le compte de Monsieur et Madame DALMAS,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et du chantier pendant les travaux ;

**ARRÊTE :**

**Article 1. : Le 5 mai 2021**, afin que Monsieur GOMES RIBEIRO Luciano, LA CLE DU SOL Lotissement de la bataillère 32330 MUCHAN puissent procéder aux travaux **de dallage béton, la circulation sera interdite sur la VC1, depuis la D25 bis jusqu'à la C9** pendant toute la durée des travaux

**Article 2. :** La mise en place et la maintenance de la signalisation du chantier sera assurée par Monsieur GOMES RIBEIRO Luciano, LA CLE DU SOL Lotissement de la bataillère 32330 MUCHAN et ce pendant toute la durée du chantier.

**Article 3. :** Les riverains du chantier garderont l'accès à leur propriété.

**Article 4. :** L'entreprise LA CLE DU SOL Lotissement de la bataillère 32330 MUCHAN prendra toute disposition pour permettre en permanence l'accès des services de secours et d'incendie.

**Article 5 :** Monsieur GOMES RIBEIRO Luciano, LA CLE DU SOL Lotissement de la bataillère 32330 MUCHAN, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lavit de Lomagne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie.

Fait à Gramont le 4 mai 2021

Le Maire

Claude TRIFAULT

